

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Au nom de mon groupe, je tenais à vous faire part plusieurs points qui m'ont paru fondamentaux lors des discussions au sein de la Commission Economie des exposés et notes de politique générale sur l'énergie, l'environnement et le développement durable.

Le volet Energie d'abord. Lors de nos travaux en Commission, la Ministre nous a présenté un cadre clair de la politique qu'elle souhaite mener.

D'une part, il est évident qu'il faut garantir la sécurité d'approvisionnement à court et moyen terme et d'autre part, il faut mettre en œuvre un pacte énergétique qui prend en compte une sortie du nucléaire en 2025. Ce pacte énergétique doit permettre une part progressive plus importante d'autres sources d'énergie dont le renouvelable.

Chers collègues, vous le savez, nous avons dû faire face à une situation critique en terme de sécurité d'approvisionnement et il faut donc de prendre des mesures fortes afin de garantir un approvisionnement en électricité fiable, abordable et durable. La Ministre va s'atteler à mettre en place un monitoring permanent de la capacité de production réalisé en 2015. A ce jour déjà, nous disposons déjà d'instruments tels que la gestion de la demande, l'importation et les réserves stratégiques qui nous aiderons à réaliser celui-ci.

Ces outils nous permettrons d'analyser les marchés existants tant au point de vu de la rentabilité que de la compatibilité avec d'autres systèmes existants dans les pays voisins..

Mais ces instruments, nous le savons et nous le nions pas, ne seront pas suffisant à court et moyen terme.

C'est ainsi que, comme vous le savez, l'éventualité d'une prolongation pour une période de 10 ans de Doel 1 et 2, en tenant compte bien évidemment des conditions nécessaires en matière de sécurité et de sûreté, a été mis sur la table. Mais pour rester bien clair, il n'est ici nullement question de revenir sur une sortie du nucléaire en 2025. Si une prolongation devait être envisagée, il va de soi qu'elle ira de pairs avec des nouvelles négociations avec le gestionnaire des centrales.

Nous avons évidemment conscience que ce sujet fait controverse depuis plusieurs semaines.

Pour préparer la sortie du nucléaire prévue, des mesures complémentaires devront être prises à l'avenir pour mieux gérer le potentiel de la demande et réaliser l'intégration ultérieure d'énergies renouvelables de façon efficace au niveau des coûts.

Pour être très clair, Chers Collègues, il n'est pas et n'a jamais été question pour le Mouvement Réformateur d'être en faveur d'une source d'énergie par rapport à une autre comme d'aucuns ont essayé de nous le faire croire, mais bien de gérer l'urgence tout en garantissant un avenir durable pour les générations futures.

Nous voulons, à travers le pacte énergétique interfédéral dans lequel les Régions et le Fédéral auront une responsabilité partagée, créer une transition

énergétique qui doit favoriser un climat serein et un cadre stable pour les investisseurs et, ainsi, permettre les transformations socioéconomiques et environnementales nécessaires.

Enfin, je terminerai cette partie sur le nucléaire en rappelant l'importance du soutien à fournir à la R&D dans ce domaine. Tout d'abord, il faut prendre en considération le fait que les centrales jusqu'en 2025, vont produire des déchets et que ces déchets, il faut pouvoir les traiter. Ensuite, il ne faut pas oublier que le nucléaire produit des déchets qu'il faut pouvoir traiter mais aussi qu'il est important dans le secteur médical et dans les radio-isotopes.

J'aimerais également aborder avec vous le mécanisme de sécurité qui a permis la protection des consommateurs face à la montée des prix de l'énergie et qui sera abandonné en 2017. Il faut tout d'abord rappeler que ce filet de sécurité a été conçu à la base comme un système provisoire. Ce mécanisme a permis, avec d'autres mesures, de rendre le marché plus transparent et donc plus concurrentiel. Désormais, avec des outils tels que le site « *Osez comparer* » (disponible sur le site Internet du SPF Economie), les citoyens peuvent choisir leur solution tarifaire en connaissance de cause. Un marché libéralisé doit pouvoir sortir de ce carcan. La prolongation, comme proposée par la CREG et la BNB, permettra de voir comment le mécanisme fonctionne lorsque le marché agit normalement. De plus, la Commission européenne risque de ne pas tolérer ce genre de système encore longtemps.

Enfin, je terminerai mon intervention concernant l'énergie sur la nécessité de disposer d'un réseau moderne, fiable et intégré. Nous devons garantir à tout moment la fiabilité des produits énergétiques, notamment.

J'en viens désormais à évoquer avec vous les aspects environnementaux et de développement durable de la politique du Gouvernement.

Je tiens à souligner le fait que la Ministre, durant ses exposés, ait fait du Développement durable le fil conducteur de ses compétences ministérielles. Cela se traduira en 2015 par l'adoption du Plan fédéral de développement durable pour les cinq prochaines années. Le Bureau fédéral du Plan proposera également, pour la première fois en 2015, des indicateurs complémentaires visant à mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie.

2015 sera sans aucun doute l'année du climat. A Lima, nous avons fait un pas en avant en vue d'un accord global et contraignant à Paris au COP21. Mais les décisions les plus difficiles restent à prendre en vue de lutter contre le changement climatique.

L'Union européenne a déjà montré son rôle pionnier en la matière puisque le dernier Conseil européen des 23 et 24 octobre dernier a débouché sur un accord ambitieux et réaliste puisqu'il a été décidé premièrement, de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% ; et deuxièmement, d'obtenir

au moins 27% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne, d'ici 2030.

Au niveau belge, il est essentiel d'avoir une position forte et commune. L'intérêt collectif doit primer sur l'intérêt régional en la matière. C'est une responsabilité partagée des Régions et de l'Etat fédéral. Dans ce contexte, je me dois d'évoquer le partage des objectifs climat-énergie de la Belgique pour 2013-2020. J'espère que le Fédéral trouvera rapidement un accord avec les Régions afin de trouver un équilibre, tenant compte à la fois de la compétitivité de nos entreprises et des recettes générées.

La contribution de la Belgique à hauteur de 51,6 millions d'Euros au *Green Climate Fund* pour 2015 est un premier geste important dans ce contexte en matière de financement climatique. Il faut poursuivre dans cette voie, en collaboration avec les régions!

La Belgique doit pouvoir jouer un rôle important en la matière.

Outre les aspects liés au réchauffement climatique, d'autres mesures en matières environnementales sont à mon estime utiles à souligner.

La gestion des substances chimiques dangereuses constitue une priorité dans la Note de politique générale comme j'ai pu le constater. Il est en effet essentiel d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement tout en maintenant la compétitivité et en renforçant l'esprit d'innovation de l'industrie chimique européenne.

Pour mon groupe politique, l'économie circulaire est une priorité essentielle en matière d'environnement et de développement durable car elle est très prometteuse tant en matière d'efficacité des ressources qu'en termes d'emplois. Bien sûr, il s'agit d'une compétence régionale puisque l'on touche aux déchets. Cependant, avant que le produit ne devienne un déchet, il est conçu et mis sur le marché. Ce moment de conception et de mise sur le marché du produit relèvent de compétences fédérales. Pour qu'un produit puisse être recyclé au mieux, il convient de le concevoir avec cette perspective de recyclage dès le départ.

Le but est en effet d'éviter au maximum les déchets, d'où l'importance d'une politique des produits et de la mise en place d'une économie circulaire. Les objectifs de Madame la Ministre en la matière sont très intéressants.

Comme vous voyez, le Gouvernement ne manque pas de projets en matière environnementale et souhaite prouver que, contrairement à ce qu'on peut préjuger, garantir la préservation de notre environnement et soutenir la compétitivité de nos entreprises n'est pas contradictoire. Au nom du MR, je ne peux qu'apporter mon soutien à l'action qui est menée par le Gouvernement dans ces compétences.

Je vous remercie pour votre attention.

Katrin Jadin 17/12/14